Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 019-251908208-20250522-202505022-DE

DELIBERATION N° 2025-05-022

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

Département de la Corrèze

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 22 MAI 2025
A 16 HEURES

Nature de l'acte :	Délibération
Domaine d'intervention :	
7	Finances locales
7.1	Décisions budgétaires
Objet :	Etude diagnostique des installations de production et distribution d'eau potable et établissement de schémas directeurs d'alimentation en eau potable et d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE)-demandes de subventions

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 mai à 16 heures

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du Syndicat à Favars, sous la présidence de Monsieur DELAGE Alain

Date convocation du Comité Syndical : **12 mai 2025**
Nombre de membres en exercice : 22
Présents : 18
Pouvoir :
Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 019-251908208-20250522-202505022-DE

Secrétaire de séance : Monsieur DELAGE Alain

Présents :

Monsieur BARATAUD Julien pour la commune de CHANTEIX

Monsieur MOREIRA José et Madame GUINDRE Laëtitia pour la commune de CORNIL

Monsieur CHASTANET Jacques et Monsieur CHANAT Christophe pour la commune de ST- CLEMENT

Monsieur BREUIL Robert et Madame MAURY Catherine pour la commune de ST GERMAIN LES VERGNES

Monsieur DELAGE Alain et Monsieur MENOIRE Jean-Marc pour la commune de ST HILAIRE- PEYROUX

Monsieur BOUYOUX Eric et Monsieur GOLFIER Maurice pour la commune de STE FEREOLE

Monsieur MANIERE Christian et Monsieur PRIMAULT Patrice pour la commune de VENARSAL

Monsieur SOULIER Raymond pour la commune de FAVARS

Monsieur VIALLE Marcel et Monsieur CHARBONNEL Daniel pour la commune de CHAMEYRAT

Monsieur DUPAS Éric et Monsieur DELAGE Alain pour la commune de ST MEXANT

Absents :

Monsieur MOUSSOUR Florent pour la commune de LE CHASTANG
Monsieur DURAND Yann pour la commune de LE CHASTANG
Monsieur JAUVION Bernard pour la commune de FAVARS
Monsieur VERGNE Jean-Pierre pour la commune de CHANTEIX

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 019-251908208-20250522-202505022-DE

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que par délibération du 11/04/2023, le syndicat a décidé de s'engager dans plusieurs études permettant d'établir les documents de références relatifs à la gestion de l'eau potable et à sa sécurité sanitaire :

- Etude diagnostique des installations de production et de distribution d'eau potable aboutissant à l'élaboration d'un schéma directeur sur le secteur dit historique du SMAEP du Maumont
- Etablissement d'un programme de travaux global constituant le Schéma Directeur AEP du SMAEP du Maumont sur la base des études réalisées sur le secteur du Syndicat historique, de Chameyrat, Le Chastang et Cornil,
- Elaboration d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE)

Monsieur le Président expose les dispositions arrêtées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil Départemental de la Corrèze concernant les investissements pour la réalisation des opérations ci-après définies :

- Etude diagnostique des installations de production et de distribution d'eau potable aboutissant à l'élaboration d'un schéma directeur AEP à l'échelle de l'UGE du Maumont
- Etablissement du Schéma Directeur AEP à l'échelle du SMAEP du Maumont
- Elaboration du PGSSE
- Mise en conformité du Système d'Information Géographique (SIG) du Syndicat vis-à-vis du cahier des charges SIG du Conseil Départemental de la Corrèze,

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 019-251908208-20250522-202505022-DE

L'ensemble des prestations y compris les prestations diverses, imprévus et les frais d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage ont été évalué à 236 765,00 € H.T soit 284 118,00 € T.T.C

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de solliciter le bénéfice de ces dispositions.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Approuve le projet tel que défini par le dossier établi par le CPIE de la Corrèze
- ✓ Décide la réalisation de l'étude telle que défini par le cahier des charges,
- ✓ Arrête le plan de financement de l'opération comme suit :

Coût HT :	**236 765,00 € HT**
Subvention départementale sollicitée (10%) :	**23 676,00 € HT**
Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne (70%) :	**165 735,00 € HT**
Dépense restant à la charge du Syndicat :	**47 354,00 € HT**

- ✓ Sollicite l'attribution des aides identifiées au plan de financement susvisé,
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Pour copie conforme,

Le Président, Alain DELAGE

SYNDICAT DES EAUX DU MAUMONT
201 Rue des Sources
19330 PAVARS